Commune de MONTIRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal du mercredi 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Montirat, se sont réunis en salle du Conseil, situé en territoire communal (conformément à l'article L2121-7 du CGCT), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Étaient présents : M. PELIX, M. CONSTANS, M. LACUVE, MME AISSAOUI, M. PINTO-RODRIGUES, MME VASQUEZ, **(6 personnes).**

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. COURTESSOLE André **(1 personne).**
Etai(en)t absent(s) non excusé(s) : Néant.
Pouvoir(s) : Néant.

Monsieur le Maire, ayant constaté que le **quorum** était atteint, ouvre la séance et demande à ajouter 2 points à l'ordre du jour. Monsieur le Maire explicite ces points, aux membres du Conseil Municipal.

- Modification du tableau des effectifs (Délibération) ;
- Décision Modificative N°1 (Délibération).

Demande d'ajout approuvée à l'unanimité, par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, **MME VASQUEZ Manon** est nommé(e) Secrétaire de séance et **M. PERIDONT David** est nommé(e), **auxiliaire** du Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Modification des délégués du SIC (délibération) ;
- Reprise carte communale (délibération) ;
- Modification du tableau des effectifs (Délibération) ;
- Décision Modificative N°1 (Délibération) ;
- Point travaux Église ;
- Point agent technique ;
- Questions diverses.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021 et demande aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.
Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité, par l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents, apposant leur signature sur le procès-verbal.

II) Modification des délégués du SIC (Délibération)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents, que :

Par délibération n°17/2020 en date du 29/06/2020, les membres du Conseil Municipal ont désigné les délégués auprès des divers syndicats et représentations, auxquels la commune est adhérente.

Afin de réorganiser au mieux cette représentation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'effectuer la modification suivante :

M. PINTO-RODRIGUES Antonio en remplacement de Mme AISSAOUI Isabelle au SIC.

Syndicat	Titulaires	Suppléants
SIC	M. LACUVE François M. PINTO-RODRIGUES Antonio	M. COURTESSOLE André M. PELIX Jean-Pierre

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE ;

- **DE DÉSIGNER** M. PINTO-RODRIGUES Antonio comme délégué titulaire, en remplacement de Mme AISSAOUI Isabelle, au Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC).

III) Reprise carte communale (Délibération retirée de l'ordre du jour)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents, la chose suivante :

Par délibération n°13/2017 en date du 12/06/2017, les membres du Conseil Municipal ont voté le principe de l'élaboration de la carte communale, sur le territoire de Montirat. Ce projet a été mené à bien pour partie, par le cabinet PEREZ de Toulouse qui à ce-jour, a cessé son activité. La commune doit étudier la proposition de reprise de cette procédure, par un nouveau cabinet d'urbanisme, qui a été reçue en Mairie le 14/06/2021.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur la reprise de l'élaboration de la carte communale par le cabinet 2AU, afin de permettre à la commune de finaliser son document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal souhaite prendre un temps de réflexion à ce sujet et décide d'abandonner cette délibération.

Celle-ci est retirée de l'ordre du jour.

IV) Modification du tableau des effectifs (Délibération)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal présents, la chose suivante :

Vu la délibération n°02/2015 en date du 16/02/2015 ;

Considérant que le Centre de Gestion de l'Aude, met à disposition du service technique de la commune de Montirat, un agent contractuel depuis le 01/08/2020, afin de compenser l'absence d'un agent titulaire démissionnaire ;

Considérant que la commune bénéficie du dispositif « accroissement temporaire d'activité » et que celui-ci, ne peut être prolongé au-delà d'une durée maximale totale de 1 an, soit jusqu'au 31/07/2021 ;

Considérant la déclaration de vacance d'emploi n° 011210500293632 en date du 11/05/2021 ;

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs municipaux comme suit :

Destruction(s) de poste	Création(s) de poste
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial stagiaire, 35 heures hebdomadaires.	- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial stagiaire, 15 heures hebdomadaires.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DÉCIDE** ;

- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs municipaux telle que présentée ci-dessus.

VI) Décision Modificative N°1 (Délibération)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient d'effectuer le mouvement de crédits, tel que présenté ci-dessous :

Chapitre - compte	Fonctionnement				Investissement			
	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
F.D 65888-65				**7000.00**				
F.D 023-023			7000.00					
I.R 021-021					7000.00			
I.D 2181-21							**7000.00**	
TOTAL			7000.00	**7000.00**	7000.00		**7000.00**	

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DÉCIDE :

- D'AUTORISER le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

VII) Point travaux de l'église

L'entreprise qui est intervenue pour effectuer les réparations de la toiture de l'église, nous a signalé un danger d'effondrement des 2 coupoles. De ce fait, le Maire a pris la décision d'interdire l'accès à l'église, afin de protéger les éventuels utilisateurs, par le biais d'un arrêté municipal. Il explique également aux membres du Conseil Municipal, qu'il va contacter l'assurance de la commune, afin de faire intervenir une expertise le plus rapidement possible.

VIII) Point agent technique

Le Centre de Gestion de l'Aude met à disposition depuis le mois d'août 2020, un agent technique contractuel, afin de pallier l'absence d'un titulaire (suite à démission) au sein du service Technique de la commune.

M. le Maire rappelle que du point de vue de la loi et ne pouvant pas dépasser 12 mois maximum, l'agent technique voit son contrat à durée déterminée se terminer le 31/07/2021.

M. le Maire rappelle également qu'à partir du 01/08/2021, cet agent contractuel se verra proposer un poste de fonctionnaire stagiaire, au sein du service Technique de la commune, afin de pérenniser son emploi et ainsi permettre à la collectivité de bénéficier à nouveau, d'un agent technique polyvalent et permanent, avec un temps d'emploi hebdomadaire de 15h00.

IX) Questions diverses :

Courrier de M. SAINT-ANDRÉ Marceau :

M. le Maire fait lecture d'un courrier que M. SAINT-ANDRÉ Marceau, locataire du bien communal, a envoyé par recommandé à la commune, s'agissant du compte rendu du Conseil Municipal du 08/02/2021.

Celui-ci explique qu'il n'est pas en accord avec ce qui a été dit à son endroit, lors de cette séance par le 2ème Adjoint au Maire, M. LACUVE François.

M. le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, mais également au public présent, que d'après le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), seul le Maire détermine l'ordre du jour, convoque et préside la réunion du Conseil Municipal.

Il ajoute également que seuls les Conseillers Municipaux, peuvent soumettre au Conseil Municipal, l'examen de toute affaire communale, mais qu'Il n'est pas tenu d'accepter l'ajout d'un point à l'ordre du jour, surtout lorsqu'il estime, que les questions ne sont pas d'intérêt communal ou que la demande présente un caractère manifestement abusif.

En aucun cas, les administrés n'ont à demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour et M. le Maire, ne répondra donc pas à la sollicitation de M. SAINT-ANDRÉ Marceau.

M. LACUVE François demande à prendre la parole et tient à informer les membres du Conseil Municipal que :

Lors du 1er tour des dernières élections Régionales et Départementales, Il a proposé à M. SAINT-ANDRÉ Marceau de se rencontrer, afin de s'entretenir avec lui sur ce courrier.

Proposition acceptée par ce dernier.

M. LACUVE François tient à préciser également, qu'il a rencontré fortuitement l'intéressé peu de temps après et tous deux ont pu s'exprimer à ce sujet.

M. LACUVE François considère donc à présent, que ce litige est clos.

Médiation de M. DE CASTRO Freddy :

M. le Maire fait état d'une sollicitation de la part de M. MAILLARY Philippe, conciliateur de justice du Tribunal Judiciaire de Carcassonne, pour une médiation entre M. DE CASTRO Freddy (plaignant), le 2ème Adjoint au Maire, le secrétaire de Mairie et M. le Maire, tous trois mis en cause, en date du 20/05/2021, qui a eu lieu au sein de la Mairie.

La médiation s'est soldée par un constat d'accord avec M. DE CASTRO Freddy, qui considère que le litige est clos. Celui-ci a pu s'exprimer et se faire entendre sur ses doléances. M. DE CASTRO Freddy a donc décidé de ne pas poursuivre la commune en justice, sur les faits qu'il reprochait aux personnes concernées.

Le conciliateur de justice du Tribunal Judiciaire de Carcassonne, de conclure :

« *Plus généralement, le conflit relève de la difficulté par M. DE CASTRO Freddy, à communiquer avec la Mairie, M. LACUVE étant 2ème adjoint au maire. L'initiateur doit prendre conscience que le Maire n'agit que dans le cadre de l'intérêt général.* »

Agression de M. le Maire :

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« J'ai été victime d'une agression physique de la part d'un habitant du village, le 15/09/2020 à 13h00, sur le perron de la Mairie de Montirat. »

« Je souhaite partager cet évènement douloureux avec les habitants du village. »

« J'ai déposé une plainte auprès de Madame la Procureure de la République, par l'intermédiaire de nôtre avocat. »

« Après 8 mois d'attente, j'ai enfin reçu une réponse négative au motif suivant : **Infraction insuffisamment caractérisée**. Je prends donc acte de la décision et je confirme avoir été agressé physiquement ce jour-là, en tant que Maire de la commune. »

M. LACUVE François tient à exprimer son indignation vis-à-vis de cette agression et la condamne fermement.

M. PINTO-RODRIGUES Antonio tient à signaler également, que cette agression fait écho aux problèmes de stationnement et de délimitation de propriété, qui surviennent depuis quelques temps, sur l'impasse du Castelas.

Il propose ainsi de matérialiser la limite de propriété communale, en bâtissant une murette suite à l'intervention du Géomètre expert, afin de solutionner cette problématique.

Panneaux de signalisation :

M. LACUVE François rappelle que lors d'une réunion précédente, il a été question de positionner des panneaux de limitation de vitesse, sur les chemins suivants :

Chemin de la Madone,
Chemin des Rougeats.

Le 2ème Adjoint, demande où en est cette démarche.

M. le Maire répond que cette installation sera effective vers le mois de septembre.

Jardins communaux :

M. LACUVE François déclare qu'il continue de s'occuper de la mise en place des jardins communaux et qu'il doit encore faire réaliser plusieurs devis. Il signale que ce projet, génère pas mal d'engouement de la part des habitants de la commune, puisqu'il a encore reçu des demandes supplémentaires.

Travaux du SIC :

Madame AISSAOUI Isabelle demande à M. le Maire où en sont les travaux du grand parking à l'entrée du village. M. le Maire lui répond que le SIC doit intervenir durant l'été.

Présence verte :

S'agissant du dispositif « **présence verte** » pour les personnes âgées, M. le Maire tient à revenir vers Madame AISSAOUI Isabelle, afin de l'informer qu'il a obtenu un rdv à ce sujet et qu'il ne manquera pas de rendre compte aux membres du Conseil Municipal, dès que possible.

Toutefois, il ajoute qu'un sondage devra être réalisé auprès de la population, afin de déterminer les éventuels intéressés par ce dispositif.

Assainissement collectif :

La commune a été destinataire d'un courrier de Carcassonne Agglo, s'agissant de la programmation des travaux d'eau et assainissement pour l'année 2022.

Il nous est demandé d'indiquer les projets d'aménagements souhaités sur la commune avant le 15 juillet 2021.

Le Conseil Municipal charge le Maire de rédiger un nouveau courrier de réponse à ce sujet.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire clôture la séance, qui est donc levée à **20h00**.

La prochaine réunion n'est pas encore déterminée.

Signatures :

Maire
M. PELIX Jean-Pierre

1er Adjoint au Maire
M. CONSTANS Jean-Pierre

2ème Adjoint au Maire
M. LACUVE François

Conseillère Municipale
Mme AISSAOUI Isabelle

Conseillère Municipale
Mme VASQUEZ Manon

Conseiller Municipal
M. PINTO-RODRIGUES Antonio

Conseiller Municipal
M. COURTESSOLE André